



RAPPORT DE GESTION – PÉRIODES DE TROIS MOIS TERMINÉES LES 31 MAI 2013 ET 2012

Introduction

Le présent rapport de gestion vise à donner au lecteur un aperçu des résultats financiers et de l'évolution de la situation financière d'Acasti Pharma Inc. (« Acasti » ou la « Société ») au 31 mai 2013 et pour la période de trois mois terminée à cette date. Le présent rapport de gestion explique les variations significatives dans les états du résultat global, les états de la situation financière et les tableaux des flux de trésorerie d'Acasti pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012. La Société a commencé ses opérations après avoir obtenu une licence exclusive mondiale de sa société mère, Neptune Technologies & Bioressources Inc. (« Neptune ») en août 2008. La Société était inactive avant cette date.

Le présent rapport de gestion, qui est daté du 15 juillet 2013, doit être lu conjointement avec les états financiers de la Société pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012. Les états financiers de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») ainsi émises par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). La Société publie ses résultats financiers en dollars canadiens. Tous les montants qui apparaissent dans le présent rapport de gestion sont exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des nombres d'actions et montants par action et à moins d'indication contraire.

Des informations supplémentaires sur la Société se trouvent sur le site Web de SEDAR, à www.sedar.com, et sur le site Web de EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml, sous le nom d'Acasti Pharma Inc.

Le 31 mars 2011, après la présentation d'une demande d'inscription à la cote, les actions de catégorie A de la Société ont été inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX, sous le symbole « APO ». En janvier 2013, les actions de catégorie A de la Société ont été inscrites à la cote du système NASDAQ Capital Market, sous le symbole « ACST ».

Énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion renferme certains renseignements qui peuvent constituer de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes et des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières fédérales américaines (désignés par Acasti l'« information prospective »). L'information prospective se reconnaît à l'emploi de verbes comme « prévoir », « planifier », « croire », « s'attendre à », « estimer », « entendre », « prédire » et « continuer », de verbes au conditionnel ou au futur, de l'adjectif « potentiel » ou d'autres expressions similaires concernant des questions qui ne sont

pas des énoncés à propos de faits présents ou de faits historiques. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion portent, notamment, sur ce qui suit :

- la capacité d'Acasti de poursuivre ses essais cliniques portant sur son médicament-candidat et d'en entreprendre de nouveaux, y compris le moment de la réalisation de ces essais et leurs résultats;
- la capacité d'Acasti de commercialiser ses produits et son médicament-candidat;
- la capacité d'Acasti de conclure des ententes avec un fabricant indépendant lui permettant d'obtenir suffisamment de matières premières pour mener à bien ses activités, notamment sa capacité de retenir les services d'un tiers afin qu'il fabrique le CaPre^{MD} conformément aux bonnes pratiques de fabrication (« BPF »);
- la capacité d'Acasti de faire homologuer le CaPre^{MD} par les organismes de réglementation et de maintenir cette homologation;
- les attentes d'Acasti en ce qui a trait à sa situation financière, y compris ses produits d'exploitation, ses charges, ses marges brutes, ses liquidités, ses ressources en capital et ses dépenses en immobilisations.

Même si l'information prospective est fondée sur ce qu'Acasti croit être des hypothèses raisonnables, personne ne devrait s'y fier indûment puisque les résultats réels peuvent différer considérablement de l'information prospective.

En outre, l'information prospective comporte un certain nombre de risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, notamment ceux qui sont décrits dans le présent rapport de gestion à la rubrique « Facteurs de risque », dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société, qui sont susceptibles de faire en sorte que les résultats et les événements réels diffèrent considérablement de ceux qu'indique ou que laisse entendre l'information prospective, notamment ceux qui se rapportent à ce qui suit :

- le succès des essais cliniques actuels et futurs de la Société;
- le succès de la commercialisation du Capre^{MD} et de l'Onemia^{MC};
- les antécédents de pertes nettes de la Société et son incapacité à devenir rentable;
- la dépendance de la Société envers des tiers pour ce qui est de la fabrication, de l'offre et de la distribution de ses produits ainsi que de son approvisionnement en matières premières, y compris la capacité de trouver un tiers afin qu'il fabrique le CaPre^{MD} conformément aux BPF;
- la dépendance de la Société envers un nombre restreint de partenaires distributeurs pour ce qui est de l'Onemia^{MC};
- la capacité de la Société de gérer efficacement sa croissance;
- la capacité de la Société de pénétrer davantage ses principaux marchés ou de pénétrer de nouveaux marchés;
- la capacité de la Société d'attirer et de garder à son service des employés compétents;
- la capacité de la Société d'attirer, d'embaucher et de garder à son service des membres de la direction et des membres du personnel clé;
- la capacité de la Société d'atteindre à temps les étapes annoncées publiquement;
- la capacité de la Société de se défendre dans le cadre de poursuites en responsabilité du fait des produits qui risquent d'être intentées contre elle;

- la concurrence vive livrée par d'autres sociétés des secteurs des produits nutraceutiques et des produits pharmaceutiques;
- la capacité de la Société de protéger et de défendre ses droits de propriété intellectuelle.

Par conséquent, toute l'information prospective doit être lue sous réserve de la présente mise en garde et rien ne garantit que les résultats ou que les événements qu'elle prévoit se matérialiseront ou, même si ils se matérialisent pour l'essentiel, qu'ils auront les incidences prévues sur l'entreprise, la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société. Vous ne devriez donc pas vous fier indûment à l'information prospective. Sauf si les lois applicables l'exigent, Acasti n'est pas tenue de mettre à jour ni de modifier l'information prospective à la suite de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, ou dans d'autres cas. Les énoncés prospectifs sont donnés en date du présent rapport de gestion.

Aperçu de l'entreprise

Acasti est une société biopharmaceutique émergente qui exerce principalement des activités de recherche et de développement ainsi que de commercialisation de nouveaux produits thérapeutiques destinés à corriger une anomalie des lipides dans le sang appelée dyslipidémie, et qui s'intéresse au traitement et à la prévention des désordres cardiovasculaires. Les produits d'Acasti sont dérivés de l'huile de krill.

Le CaPre^{MD}, qui est actuellement le seul médicament-candidat d'Acasti, est développé en vue de la prévention et du traitement des désordres cardiométaboliques comme l'hypertriglycéridémie, qui se caractérise par des taux plasmatiques anormalement élevés de triglycérides. Le CaPre^{MD} est actuellement évalué dans le cadre de deux essais cliniques de phase II commencés en 2011 au Canada. Une fois ces essais terminés, Acasti entend déposer une demande d'approbation d'un nouveau médicament expérimental en vue de soumettre le CaPre^{MD} à un essai clinique de phase III aux États-Unis conformément aux lignes directrices et aux règles de la Food & Drug Administration des États-Unis (la « FDA »).

L'Onemia^{MC} est le seul produit d'Acasti mis en marché. Il est commercialisé aux États-Unis depuis 2011 en tant qu'« aliment médical ». L'Onemia^{MC} n'est administré que sous la supervision d'un médecin et sa fonction est de contribuer à la gestion par voie diététique des maladies associées à une carence en phospholipides oméga-3 en lien avec les désordres cardiométaboliques.

Conformément à la convention de licence conclue avec Neptune en août 2008, Acasti a obtenu une licence lui permettant d'utiliser les droits de propriété intellectuelle de Neptune aux fins du développement, de la distribution et de la vente de produits ayant des applications dans le domaine des maladies cardiovasculaires chez l'être humain. La Société doit financer ses activités de recherche et de développement, y compris ses études cliniques. Acasti doit faire approuver les produits qu'elle développe par la FDA avant d'entreprendre des études cliniques et les faire approuver par des organismes de réglementation similaires avant d'être autorisée à les vendre.

Activités

Durant la période de trois mois terminée le 31 mai 2013, Acasti a réalisé des progrès dans le cadre de ses programmes de recherche et développement de produits pharmaceutiques, ayant poursuivi le développement de son médicament sur ordonnance candidat, le CaPre^{MD}, tout en amplifiant ses efforts de commercialisation de son aliment médical Onemia^{MC}. Voici un résumé des points saillants de la période :

En décembre 2012, Acasti a annoncé qu'elle avait conclu avec Neptune une convention de paiement par anticipation, aux termes de laquelle elle avait exercé son option, en vertu de la convention de licence datée du 7 août 2008 conclue avec Neptune, lui permettant de payer par anticipation toutes les redevances futures devant être payées aux termes de la convention de licence. (Se reporter à la rubrique « Obligations contractuelles, activités hors bilan et engagements – Convention de licence » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de cette convention.

Le point sur les essais cliniques

Durant la période de trois mois terminée le 31 mai 2012, Acasti a entrepris deux essais cliniques de phase II : i) l'« **essai TRIFECTA** », étude clinique prospective à double insu et randomisée, contrôlée contre placebo, qui vise à évaluer l'innocuité et l'efficacité du CaPre^{MD} relativement à la gestion de l'hypertriglycéridémie modérée à grave et pour laquelle les premiers patients ont été recrutés en octobre 2011, et ii) l'« **essai COLT** », essai clinique prospectif randomisé et à étiquette ouverte destiné à évaluer l'innocuité, l'efficacité et la relation dose-réponse du CaPre^{MD} chez les patients présentant une hypertriglycéridémie modérée à grave, pour lequel les premiers patients ont été recrutés en décembre 2011. Acasti a continué à recruter des patients pour ses essais cliniques et réalisé des progrès à cet égard durant la période de trois mois terminée le 31 mai 2013.

En mars, les données cliniques provisoires provenant de 157 patients recrutés pour participer à l'essai COLT et qui ont pris pendant quatre semaines 0,5, 1, 2 ou 4 grammes de CaPre^{MD} par jour ont été évaluées, et une réduction importante sur le plan clinique et statistiquement significative d'au plus 23 % ($p < 0,05$) de leurs taux de triglycérides, comparativement aux résultats qu'aurait donné un traitement standard, a été constatée. L'étude évalue l'efficacité du CaPre^{MD} dans la pratique clinique de vie courante et réelle, étant donné que le traitement standard peut correspondre à tout traitement que les médecins traitants considèrent comme adéquat, la modification de modes de vie y compris, ainsi que la prise d'hypolipémiants comme les statines et les fibrates, que la plupart de patients analysés (c.-à-d. 86 %) présentaient des taux de triglycérides de référence d'entre 200 mg/dl et 500 mg/dl (de 2,28 mmol/L à 5,7 mmol/L), et qu'aucun effet indésirable grave n'a été signalé. Jusqu'à présent, les résultats de cette analyse provisoire laissent croire que le CaPre^{MD} est sécuritaire et efficace pour le traitement de patients présentant des taux de triglycérides de l'ordre de 200 mg/dL à 500 mg/dL.

Le 22 mai 2013, la Société a annoncé que le recrutement de patient pour l'essai COLT était complété et qu'un rapport final sur l'étude était attendu au cours de l'été.

Onemia^{MC}

Durant la période de trois mois terminée le 31 mai 2013, Acasti a poursuivi ses activités de commercialisation directe et de développement commercial visant son aliment médical Onemia^{MC} aux États-Unis. Des médecins ont commencé et/ou continué à recommander l'Onemia^{MC} à leurs patients atteints de troubles cardiométaboliques diagnostiqués. Acasti s'attend à ce que les produits d'exploitation soutenus à court terme générés par les ventes de l'Onemia^{MC} servent à financer partiellement ses projets de recherche et développement tout en établissant la crédibilité de ses produits à base de phospholipides oméga-3.

Mode de présentation des états financiers

Au 31 mai 2013, les actifs de la Société incluaient la trésorerie et les placements à court terme de 3 857 \$ provenant essentiellement de l'exercice, le 14 septembre 2011, des droits émis par la Société à ses actionnaires ainsi que du produit net de 1 979 \$ tiré d'un placement privé mené à terme le 13 février 2012, ainsi que des produits de la vente d'OnemiaTM. La Société avait aussi des clients et autres débiteurs de 603 \$, un montant à recevoir d'une société sous contrôle commun de 50 \$ et des crédits d'impôt à recevoir de 387 \$ au 31 mai 2013. À la même date, les passifs de la Société comprenaient essentiellement le montant à payer à Neptune de 1 635 \$, les fournisseurs et autres crédateurs de 638 \$ et les redevances à payer à Neptune de 732 \$. La Société a subi des pertes opérationnelles et a eu des flux de trésorerie négatifs liés à ses activités opérationnelles depuis le début de son exploitation. Au 31 mai 2013, les passifs courants et le niveau attendu des charges de recherche et de développement de la Société pour son candidat-médicament sont considérablement supérieurs aux actifs courants. La Société prévoit compter sur le soutien continu de Neptune pour poursuivre ses activités, y compris obtenir du financement additionnel au besoin. La continuité de ce soutien est hors du contrôle de la Société. Si la Société ne reçoit pas le soutien financier continu de sa société mère ou si elle n'obtient pas de financement additionnel, il est possible qu'elle ne soit pas en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses passifs dans le cours normal des activités. Par conséquent, il existe une incertitude significative qui remet sérieusement en question la capacité de la Société à poursuivre son exploitation ainsi qu'à réaliser ses actifs et à régler ses passifs dans le cours normal des activités.

Les états financiers ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, aux termes de laquelle il est présumé que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses passifs

et engagements dans le cours normal des activités. Ces états financiers n'incluent pas d'ajustements de la valeur comptable et du classement des actifs et des passifs ni des revenus et des charges présentés qui pourraient s'avérer nécessaires si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était plus appropriée pour ces états financiers.

La Société est exposée à un certain nombre de risques liés au développement fructueux de nouveaux produits et à leur commercialisation, à la réalisation de ses études cliniques et aux résultats de ces dernières, à l'atteinte des objectifs de développement prescrits par Neptune dans son contrat de licence et à la conclusion d'alliances stratégiques. La Société devra financer ses activités de recherche et de développement et ses études cliniques. Afin d'atteindre les objectifs de son plan d'affaires, la Société prévoit conclure des alliances stratégiques, réunir les capitaux nécessaires et réaliser des ventes. Il est prévu que les produits développés par la Société nécessiteront l'approbation de la Food and Drug Administration des États-Unis et d'organismes équivalents à l'étranger avant que leur vente ne soit permise.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

(En milliers de dollars, sauf les données par action)

	Périodes de trois mois terminées les 31 mai	
	2013	2012
	\$	\$
Revenus provenant des ventes	6	14
BAlIA ajusté ¹⁾	(1 260)	(916)
Perte nette et résultat global	(1 965)	(1 576)
Perte par action, de base et diluée	(0,03)	(0,02)
Actif total	11 325	15 113
Fonds de roulement ²⁾	2 153	6 370
Total des capitaux propres	8 320	13 486
Valeur comptable par action de catégorie A ³⁾	0,11	0,18

- 1) Le BAlIA ajusté (bénéfice avant les intérêts, l'impôt et l'amortissement) est présenté à titre indicatif seulement et représente une mesure de la performance financière utilisée surtout dans les milieux financiers. Puisqu'il n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés à capital ouvert. Acasti calcule son BAlIA ajusté en ajoutant à la perte nette les charges financières, l'amortissement et l'impôt sur le résultat. Acasti exclut du calcul de son BAlIA ajusté l'incidence de certaines transactions non monétaires comptabilisées, comme le gain ou la perte de change et la rémunération à base d'actions.
- 2) Le fonds de roulement est présenté à titre indicatif seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société utilisée surtout dans les milieux financiers. On obtient le fonds de roulement en retranchant les passifs courants des actifs courants. Puisqu'il n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS, il peut donc ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés à capital ouvert.
- 3) La valeur comptable par action est présentée à titre indicatif seulement et s'obtient en divisant les capitaux propres par le nombre d'actions de catégorie A en circulation à la fin de la période. Puisqu'elle n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS, elle peut donc ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés à capital ouvert.

RAPPROCHEMENT DU BÉNÉFICE AVANT LES INTÉRÊTS, L'IMPÔT ET L'AMORTISSEMENT (BAlIA AJUSTÉ)

Un rapprochement du BAlIA ajusté est présenté dans le tableau ci-dessous. La Société utilise des mesures financières ajustées pour évaluer sa performance opérationnelle. La réglementation en matière de valeurs mobilières exige que les sociétés avertissent les lecteurs du fait que les résultats et d'autres mesures établis selon un autre référentiel que les IFRS n'ont pas de sens normalisé et qu'il est peu probable qu'ils soient comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées de manière isolée. La Société utilise le BAlIA ajusté pour mesurer sa performance d'une période à l'autre sans les variations découlant de certains ajustements qui pourraient éventuellement fausser l'analyse des tendances de sa performance opérationnelle et parce qu'elle estime que cette mesure fournit de l'information pertinente sur sa situation financière et ses résultats opérationnels.

Acasti calcule son BAlIA ajusté en ajoutant à la perte nette les charges financières, l'amortissement et l'impôt sur le résultat. Acasti exclut du calcul de son BAlIA ajusté l'incidence de certaines transactions non monétaires comptabilisées, comme le gain ou la perte de change et la rémunération à base d'actions. La Société juge qu'il est utile d'exclure ces éléments puisqu'ils sont des charges hors trésorerie, des éléments sur lesquels la direction n'a pas de contrôle à court terme ou des éléments qui

n'influent pas sur la performance opérationnelle de base. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont nécessairement non récurrents.

RAPPROCHEMENT DU BAIIA AJUSTÉ

(En milliers de dollars, sauf les données par action)

	Périodes de trois mois terminées les 31 mai	
	2013	2012
	\$	\$
Perte nette	(1 965)	(1 576)
Ajouter (déduire)		
Charges financières	1	1
Amortissement	166	166
Rémunération à base d'actions	541	530
Perte (gain) de change	(3)	(37)
BAIIA ajusté	(1 260)	(916)

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

(En milliers de dollars, sauf les données par action)

Exercice se terminant le 28 février 2014

	Total	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus provenant des ventes	6	6			
BAIIA ajusté ¹⁾	(1 260)	(1 260)			
Perte nette	(1 965)	(1 965)			
Perte par action, de base et diluée	(0,03)	(0,03)			

Exercice terminé le 28 février 2013

	Total	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus provenant des ventes	724	14	237	424	49
BAIIA ajusté ¹⁾	(4 350)	(916)	(1 037)	(1 036)	(1 361)
Perte nette	(6 892)	(1 576)	(1 752)	(1 611)	(1 953)
Perte par action, de base et diluée	(0,09)	(0,02)	(0,02)	(0,02)	(0,03)

Exercice terminé le 29 février 2012

	Total	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus provenant des ventes	10	–	–	–	10
Autres revenus – Revenus provenant des contrats de recherche	116	83	33	–	–
BAlIA ajusté ¹⁾	(4 481)	(693)	(1 254)	(1 677)	(857)
Perte nette	(6 501)	(1 023)	(1 724)	(2 207)	(1 547)
Perte par action, de base et diluée	(0,10)	(0,02)	(0,03)	(0,03)	(0,02)

- 1) Le BAlIA ajusté (bénéfice avant les intérêts, l'impôt et l'amortissement) est présenté à titre indicatif seulement et représente une mesure de la performance financière utilisée surtout dans les milieux financiers. Puisqu'il n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés à capital ouvert. Acasti calcule son BAlIA ajusté en ajoutant à la perte nette les charges financières, l'amortissement et l'impôt sur le résultat. Acasti exclut du calcul de son BAlIA ajusté l'incidence de certaines transactions non monétaires comptabilisées, comme le gain ou la perte de change et la rémunération à base d'actions.

ANALYSE DES VARIATIONS IMPORTANTES DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS TERMINÉES LES 31 MAI 2013 ET 2012**Revenus**

La Société a généré des revenus provenant des ventes de 6 \$ provenant de la commercialisation de l'Onemia^{MC}, son aliment médical, pendant la période de trois mois terminée le 31 mai 2013. Les revenus ont été tirés des ventes faites directement aux consommateurs aux États-Unis. Acasti n'a qu'un nombre limité de distributeurs et clients, de sorte que les revenus provenant des ventes peuvent varier considérablement d'un trimestre à l'autre, comme ce fut le cas au premier trimestre par rapport au troisième trimestre de l'année fiscale précédente. La Société avait généré des revenus provenant des ventes de 14 \$ durant la période correspondante en 2012. Pendant les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012, la Société n'a pas généré de revenus provenant des contrats de recherche.

Marge brute

La marge brute est égale aux revenus moins le coût des ventes. Le coût des ventes est constitué essentiellement des coûts engagés pour fabriquer les produits. Il comprend aussi les charges générales connexes, comme certains coûts liés au contrôle de la qualité et à l'assurance de la qualité, à la gestion des stocks, à la sous-traitance ainsi qu'à l'entretien et la mise en service.

La marge brute pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2013 s'est chiffrée à 4 \$, ou 70 %, ce qui est considérablement supérieur à la fourchette de l'objectif de la Société concernant la marge bénéficiaire brute, soit entre 45 % et 55 %. La marge bénéficiaire brute a été supérieure à l'objectif pendant la période de trois mois terminée le 31 mai 2013 en raison que la totalité des ventes du trimestre ont été réalisés directement, ce qui génère une marge brute supérieurs aux ventes réalisés à des distributeurs. La Société avait réalisé une marge brute de 9 \$, ou 67 %, durant la période de trois mois terminée le 31 mai 2012.

Répartition des principaux postes des états du résultat global pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012

Charges administratives	Périodes de trois mois terminées les 31 mai	
	2013	2012
	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	206	269
Rémunération à base d'actions	415	419
Honoraires professionnels	193	97
Redevances	176	28
Amortissement	166	166
Vente et commercialisation	6	55
Relations avec les investisseurs	2	9
Loyers	28	6
Autres	11	20
TOTAL	1 203	1 069

Charges de recherche et de développement	Périodes de trois mois terminées les 31 mai	
	2013	2012
	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	156	190
Rémunération à base d'actions	126	111
Contrats	463	219
Charges réglementaires	1	62
Honoraires professionnels	56	27
Autres	28	25
Crédits d'impôt	(51)	(74)
TOTAL	779	560

Bénéfice avant les intérêts, l'impôt et l'amortissement (BAIIA ajusté)

Le BAIIA ajusté a diminué de 344 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2013 pour atteindre (1 260) \$, comparativement à (916) \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2012, essentiellement à cause des augmentations des charges administratives et des charges de recherche et de développement avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions et de l'amortissement.

L'augmentation des charges administratives a découlé surtout des hausses des honoraires professionnels et des redevances à payer à la société mère, principalement contrebalancées par les baisses des salaires et avantages du personnel et des charges de vente et de commercialisation. Les redevances pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2013 sont supérieures aux redevances pour la période de 2012 correspondante car les exigences de paiement de redevances sont plus élevées, tel que prévu au Contrat de Licence (voir *Obligations contractuelles, accords hors état de la situation financière et engagements – Contrat de licence*) Les redevances payées à Neptune seront passées en charges jusqu'à ce que l'entente de paiement d'avance des redevances soit approuvée par les actionnaires de la Société. L'entente de paiement d'avance était assujettie à l'approbation des actionnaires désintéressés de la Société à l'assemblée annuelle en juin 2013, laquelle a été obtenue. L'augmentation des charges de recherche et de développement est essentiellement attribuable à la hausse des charges liées aux contrats relativement aux essais cliniques de la Société, principalement contrebalancées par les diminutions des charges réglementaires et des salaires et avantages du personnel.

Perte nette

La Société a réalisé une perte nette, pendant la période de trois mois terminée le 31 mai 2013, de 1 965 \$, ou 0,03 \$ par action, comparativement à une perte nette de 1 576 \$, ou 0,02 \$ par action, durant la période de trois mois terminée le 31

mai 2012. Ces résultats ont découlé essentiellement des facteurs susmentionnés dans les rubriques « Marge brute » et « BAIIA ajusté ».

Structure du capital-actions

Le capital-actions autorisé est composé d'un nombre illimité d'actions des catégories A, B, C, D et E sans valeur nominale. Les actions émises et entièrement libérées, les bons de souscription et les options sur actions en circulation étaient les suivants aux dates indiquées :

	31 mai 2013	29 février 2013
Actions de catégorie A avec droit de vote, participantes et sans valeur nominale	73 188 788	73 107 538
Options sur actions attribuées et en circulation	5 295 500	5 216 250
Bons de souscription de série 4 pouvant être exercés à 0,25 \$ jusqu'au 8 octobre 2013	5 364 850	5 432 350
Bons de souscription des séries 6 et 7 pouvant être exercés à 1,50 \$ jusqu'au 10 février 2015	750 000	750 000
Nombre total dilué d'actions	84 599 138	84 506 138

Flux de trésorerie et situation financière pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012

Activités opérationnelles

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012, les activités opérationnelles de la Société ont généré, respectivement, des hausses de 939 \$ et de 651 \$ des liquidités selon la perte nette subie pendant le trimestre, ajustée pour les éléments hors trésorerie, comme l'amortissement des immobilisations corporelles, l'amortissement des immobilisations incorporelles, la rémunération à base d'actions, les charges financières, les fluctuations des taux de change ainsi que la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié à l'exploitation. La variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié à l'exploitation pendant la période de trois mois terminée le 31 mai 2013 a reflété une hausse de 333 \$ et a été surtout attribuable aux augmentations du montant à payer à la société mère (425 \$) et des redevances à payer à la société mère (203 \$), principalement contrebalancées par la hausse des clients et autres débiteurs (153 \$) et des crédits d'impôts à recevoir (51 \$), ainsi qu'à la baisse des fournisseurs et autres créditeurs (69 \$). La variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié à l'exploitation durant la période de trois mois terminée le 31 mai 2012 avait reflété une hausse de 257 \$ et a été surtout attribuable à des augmentations des montants à payer à la société mère (549 \$) et des redevances à payer à la société mère (139 \$), principalement contrebalancées par les hausses des clients et autres débiteurs (113 \$) et des crédits d'impôts à recevoir (74 \$), ainsi qu'à la diminution des fournisseurs et autres créditeurs (171 \$).

Activités d'investissement

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012, les activités d'investissement de la Société ont généré des hausses des liquidités, respectivement, de 574 \$ et de 250 \$. La hausse des liquidités générées par les activités d'investissement pendant la période de trois mois terminée le 31 mai 2013 a été surtout attribuable à l'arrivée à échéance de placements à court terme de 3 500 \$, contrebalancée par l'acquisition de placements à court terme de 3 000 \$. La hausse des liquidités générées par les activités d'investissement durant la période de trois mois terminée le 31 mai 2012 avait principalement découlé de l'arrivée à échéance de placements à court terme de 250 \$.

Activités de financement

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012, les activités de financement de la Société ont généré des hausses des liquidités, respectivement, de 19 \$ et de 12 \$. La hausse des liquidités générées par les activités de financement pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2013 a été principalement attribuable au produit de 20 \$ tiré de l'exercice de bons de souscription et d'options. La hausse des liquidités générées par les activités de financement pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2012 avait découlé essentiellement du produit de 13 \$ tiré de l'exercice de bons de souscription et d'options.

Dans l'ensemble, la trésorerie de la Société a diminué de 342 \$ et diminué de 367 \$, respectivement, pendant les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012. Au 31 mai 2013, les liquidités, composées de la trésorerie et des placements à court terme, totalisaient 3 857 \$. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mode de présentation des états financiers » pour en savoir davantage sur la situation financière de la Société.

Jusqu'à maintenant, la Société a financé ses activités principalement au moyen du produit tiré de l'exercice de droits et de bons de souscription émis à ses actionnaires de même qu'à Neptune et à ses actionnaires, des placements privés d'actions, des crédits d'impôt à la recherche, des revenus provenant des ventes et des contrats de recherche ainsi que des produits d'intérêts. La rentabilité future de la Société repose sur des facteurs tels que le succès des essais cliniques, les approbations par les organismes de réglementation des produits développés par la Société, la capacité de la Société à commercialiser, vendre et distribuer ses produits avec succès ainsi que la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire pour achever ses projets.

Situation financière

Le tableau ci-dessous explique en détail les variations importantes de l'état de la situation financière au 31 mai 2013 comparativement au 29 février 2013 :

Postes	Hausse (baisse)	Commentaires
Trésorerie	(342)	Se reporter au tableau des flux de trésorerie
Placements à court terme	(586)	Échéance de placements à court terme pour financer les activités
Clients et autres débiteurs	153	Avances
Crédits d'impôt à recevoir	51	Augmentation des dépenses éligibles aux crédits d'impôt
Stocks	(5)	Ventes de Onemia ^{MC}
Immobilisations incorporelles	(142)	Acquisitions contrebalancées par l'amortissement
Fournisseurs et autres créditeurs	(69)	Paiement des fournisseurs et d'autres créditeurs
Montant à payer à la société mère	425	Augmentation du montant à payer
Redevances à payer à la société mère	203	Augmentation des redevances à payer

Obligations contractuelles, accords hors état de la situation financière et engagements

La Société n'a pas conclu d'accords hors état de la situation financière. Tous les passifs de la Société (2 446 \$) sont dus au cours des 12 prochains mois.

Les engagements importants sont présentés ci-dessous.

Contrat de licence

En vertu d'un contrat de licence, la Société s'est engagée à verser à Neptune, jusqu'à l'expiration des brevets de Neptune sur la propriété intellectuelle autorisée, une redevance égale au total de a) relativement aux ventes de produits dans le champ d'application de la licence, le cas échéant, le montant le plus élevé entre i) 7,5 % des ventes nettes et ii) 15 % de la marge bénéficiaire brute d'Acasti, et de b) 20 % des revenus tirés des sous-licences attribuées par Acasti à des tiers, le cas échéant. Après l'expiration des brevets de Neptune sur la propriété intellectuelle autorisée en 2022, la licence sera automatiquement renouvelée pour une période additionnelle de 15 ans durant laquelle les redevances seront égales à la moitié de celles qui sont calculées selon la formule susmentionnée. La licence expirera à la date d'expiration du brevet visé par la licence qui expirera en dernier et/ou de sa *continuation in part* et/ou de la division (demande complémentaire). Après l'expiration du dernier brevet sur la propriété intellectuelle autorisée, actuellement prévue en 2022, la licence sera automatiquement renouvelée pour une période additionnelle de 15 ans durant laquelle les redevances seront égales à la moitié de celles qui sont calculées selon la formule susmentionnée. De plus, nonobstant ce qui précède, le contrat de licence prévoit les paiements de redevances minimales qui suivent : année 1 – néant, année 2 – 50 \$, année 3 – 200 \$, année 4 – 225 \$ (montant initial de 300 \$, réduit à 225 \$ après l'abandon par Acasti de ses droits de développer des produits pour la vente libre aux

termes de la licence), année 5 – 700 \$, année 6 et par la suite – 750 \$. Les redevances minimales sont calculées pour chaque année du contrat à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, soit le 7 août 2008.

Le 4 décembre 2012, la Société a annoncé la conclusion d'une convention de paiement par anticipation avec Neptune en vertu de laquelle la Société a exercé son option conformément au contrat de licence de payer par anticipation la totalité des redevances futures payables en vertu du contrat de licence. La valeur du paiement par anticipation, déterminée avec l'aide d'évaluateurs externes, selon la formule stipulée dans le contrat de licence, s'élève à environ 15 525 \$ et le paiement sera fait sous forme d'une émission de 6 750 000 actions de catégorie A, à un prix de 2,30 \$ l'action, lors de l'exercice d'un bon de souscription remis à Neptune à la signature de la convention de paiement par anticipation.

Le paiement par anticipation et l'émission d'actions ordinaires à Neptune sont assujettis à l'approbation finale de la Bourse de croissance TSX ainsi qu'à l'approbation des actionnaires désintéressés de la Société à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. Le 27 juin 2013, les actionnaires désintéressés de la Société ont approuvé la transaction (voir *Événements postérieurs à la date de clôture*)

Accords de recherche et de développement

Dans le cours normal des activités, la Société a conclu des accords avec divers partenaires et fournisseurs les obligeant à réaliser des projets de recherche ainsi qu'à fabriquer et commercialiser certains produits.

La Société a entrepris des projets de recherche et de développement qui seront réalisés pendant une période de 12 à 24 mois à un coût initial total de 4 436 \$, dont une tranche de 2 979 \$ a été payée jusqu'à maintenant. Au 31 mai 2013, un montant de 55 \$ est inclus dans le poste « Fournisseurs et autres créditeurs » à l'égard de ces projets.

Transactions entre parties liées

Neptune a facturé à la Société certaines charges qu'elle a engagées pour cette dernière, soit 551 \$ pendant la période de trois mois terminée le 31 mai 2013 (225 \$ de charges administratives, 150 \$ de charges de recherche et de développement et 176 \$ de redevances) et 505 \$ durant la période de trois mois terminée le 31 mai 2012 (289 \$ de charges administratives, 188 \$ de charges de recherche et de développement et 28 \$ de redevances). Ces transactions ont été réalisées dans le cours normal des activités. Lorsque Neptune engage des charges supplémentaires précises pour le compte de la Société, elle lui facture celles-ci directement. Les charges concernant plus d'une entité du groupe de Neptune sont facturées selon une répartition des charges engagées par Neptune qui est proportionnelle au pourcentage estimé des services ou des avantages reçus par chacune des entités. Ces charges ne comprennent pas toutes les charges engagées par Neptune pour le compte de la Société puisque Neptune ne répartit pas, notamment, certains frais de bureau communs et ne perçoit pas d'intérêts sur ses créances. De plus, ces charges ne représentent pas nécessairement les charges que la Société devrait autrement engager si elle ne recevait pas ces services et avantages au moyen du partage des ressources de Neptune ou si elle ne recevait pas de financement de Neptune.

Le montant à payer à la société mère n'a pas de date d'échéance précise aux fins de paiement ou de remboursement et ne porte pas intérêt. Il est mesuré à sa valeur d'échange et classé dans les passifs courants.

Le personnel de direction clé de la Société comprend les membres du conseil d'administration et certains dirigeants. Ils contrôlent 2 % des actions avec droit de vote de la Société. Il y a lieu de se reporter à la note 6 afférente aux états financiers pour obtenir des informations concernant la rémunération du personnel de direction clé.

Le 4 décembre 2012, la société a conclu une convention de paiement par anticipation avec Neptune, laquelle est présentée à la rubrique « Obligations contractuelles, accords hors état de la situation financière et engagements – Contrat de licence ».

Évènements postérieurs à la date de clôture

Le 27 Juin 2013 (la «Date d'octroi»), la Société a octroyé aux membres du conseil d'administration, dirigeants, employés et consultants un total de (i) 1 060 000 unités d'actions avec restrictions (les «Unités APO») en vertu du régime incitatif à base de capitaux propres (le «Régime»). Les Unités APO octroyées ci-dessus seront libérées automatiquement dans le temps à un rythme spécifique, en fonction de la catégorie de chaque détenteur, sous réserve que soixante pour cent (60%) de ces attributions seront libérées qu'après la réalisation des objectifs de performance identifiés par la Société. Les objectifs de performance sont basés en partie sur des objectifs précis et globaux de la Société, mais également en fonction de la performance individuelle de chaque détenteur. Les Unités APO octroyées ci-dessus demeurent soumis à l'approbation finale du Régime par la Bourse de croissance TSX.

Le 27 juin 2013, lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société, les actionnaires désintéressés ont approuvé le prépaiement, par l'émission d'actions, de la totalité des redevances futures payable en vertu des termes du contrat de licence. La valeur du prépaiement totalise 15 525 \$, payable par l'émission de 6 750 000 actions de Catégorie A, à un prix de 2,30 \$ par action. Suite à l'approbation de la bourse de croissance TSX, la Société a émis 6 750 000 actions en date du 12 juillet 2013.

Utilisation d'estimations et incertitude de mesure

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement et formule des estimations et des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur les montants déclarés au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient s'écarter de ces estimations. Les estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre dans l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée pendant la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et durant toute période future concernée. Les jugements critiques portés lors de l'application des méthodes comptables qui ont les incidences les plus fortes sur les montants comptabilisés dans les états financiers incluent l'hypothèse de la continuité de l'exploitation [se reporter à la note 2 b) afférente aux états financiers]. Les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif pendant l'exercice suivant incluent la répartition des coûts partagés entre les sociétés du groupe de Neptune (se reporter à la note 6 afférente aux états financiers) et l'évaluation de la rémunération à base d'actions (se reporter à la note 4 afférente aux états financiers). De plus, la Société s'appuie sur la meilleure estimation dont elle dispose pour déterminer les charges de recherche et de développement qui sont admissibles à des crédits d'impôt ainsi que les montants connexes. La Société comptabilise les crédits d'impôt une fois qu'elle a l'assurance raisonnable que ceux-ci seront réalisés. Les crédits d'impôt comptabilisés doivent être examinés et approuvés par les autorités fiscales, de sorte qu'ils pourraient s'écarter des montants comptabilisés.

Méthodes comptables critiques

Charges de recherche et de développement

Les charges de recherche sont imputées aux résultats de la période au cours de laquelle elles sont engagées, déduction faite des crédits d'impôt s'y rapportant. Les charges de développement sont imputées aux résultats au fur et à mesure qu'elles sont engagées sauf si le projet de développement respecte les critères comptables généralement reconnus aux fins de report et d'amortissement. Aucune charge de développement n'a été reportée depuis la création de la Société.

Crédits d'impôt

Les crédits d'impôt liés aux charges admissibles sont portés en réduction des charges connexes pendant l'exercice au cours duquel les charges sont engagées, pourvu que leur réalisation soit raisonnablement assurée.

Rémunération à base d'actions

La Société a établi un régime de rémunération à base d'actions qui est décrit à la note 14 afférente aux états financiers. La Société comptabilise les options sur actions attribuées aux salariés selon la méthode de la juste valeur, laquelle est

déterminée au moyen du modèle de Black et Scholes. Selon la méthode de la juste valeur, la charge de rémunération est égale à la juste valeur à la date d'attribution et est passée en charges sur la période d'acquisition des droits, avec une augmentation correspondante du surplus d'apport. Quant aux options sur actions attribuées à des non-salariés, la Société les évalue selon la juste valeur des services reçus, sauf si ceux-ci ne peuvent être estimés de manière fiable, auquel cas elle les évalue à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. La charge de rémunération est évaluée lorsque la Société reçoit les biens ou que la contrepartie fournit les services.

De plus, la Société inclut dans la charge de rémunération à base d'actions une partie de la charge enregistrée par Neptune, selon la proportion des services globaux que les bénéficiaires fournissent directement à la Société, et un montant compensatoire reflétant l'apport de Neptune à la Société est imputé au surplus d'apport.

Impôt sur le résultat

La Société applique la méthode du report variable pour comptabiliser l'impôt sur le résultat. Selon cette méthode, les actifs et passifs d'impôt différé sont déterminés en fonction des différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs et mesurés en se fondant sur les taux d'imposition et les lois fiscales pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer pendant les périodes au cours desquelles les différences temporelles sont censées être réalisées ou réglées. Une provision pour moins-value est comptabilisée s'il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôt différé ne sera pas réalisée. La Société n'a comptabilisé aucun actif d'impôt différé dans ses états financiers puisqu'elle a déterminé qu'il n'était pas probable que ces actifs soient réalisés.

Changements comptables récents

Le 1er mars 2013, la Société a adopté la nouvelle norme suivante émise par l'IASB : IFRS 13, Évaluation de la juste valeur (« IFRS 13 »), définit la notion de juste valeur et établit un référentiel pour mesurer la juste valeur et les obligations de présentation d'informations liées à celle-ci. L'IFRS 13 n'indique pas à quel moment un actif, un passif ou un instrument de capitaux propres est mesuré à la juste valeur mais suggère la marche à suivre lorsqu'une autre norme IFRS permet ou requiert l'utilisation de la juste valeur dans le choix d'évaluation (avec certaines exceptions). L'adoption de cette norme n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers intermédiaires de la Société.

Changements touchant le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Pendant la période de trois mois terminée le 31 mai 2013, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont cherché à savoir si des changements significatifs étaient survenus en ce qui a trait au contrôle interne à l'égard de l'information financière, conformément au Règlement 52-109. Ils ont individuellement conclu qu'aucun changement n'était survenu pendant la période de trois mois terminée le 31 mai 2013 qui aurait eu, ou pourrait raisonnablement avoir, une incidence significative sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Facteurs de risque

Un investissement dans les titres de la Société présente un degré élevé de risque. Les informations contenues dans les états financiers pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012 et dans le présent rapport de gestion devraient être lues conjointement avec tous les documents publics de la Société et de sa société mère. Plus particulièrement, les investisseurs potentiels devraient évaluer attentivement les risques et les incertitudes décrits dans les documents déposés par la Société auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières, y compris ceux décrits à la rubrique « Facteurs de risque » dans sa demande d'inscription à la cote et dans sa plus récente notice annuelle, le cas échéant, disponibles sur le site Web de SEDAR, à www.sedar.com, et sur le site Web de EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

D'autres risques et incertitudes, y compris ceux que la Société ne connaît pas ou qu'elle juge non significatifs à l'heure actuelle, peuvent aussi influencer défavorablement sur les activités, la situation financière, les liquidités, les résultats opérationnels et les perspectives de la Société.

Responsabilité de produits

Neptune, la société mère, a souscrit une police d'assurance responsabilité de produits de 5 000 \$, laquelle couvre également ses filiales et est renouvelable chaque année, pour couvrir la responsabilité civile liée à ses produits. Neptune maintient également un processus d'assurance de la qualité, qui est un « Programme de gestion de la qualité » certifié par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (l'« ACIA »), et a obtenu l'accréditation « Bonnes pratiques de fabrication » de Santé Canada.

Informations supplémentaires

Des informations supplémentaires et à jour sur la Société et sa société mère, Neptune Technologies & Bioressources, sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à www.sedar.com, et sur le site Web de EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

Au 15 juillet 2013, le nombre d'actions de catégorie A émises par la Société et en circulation totalise 79 948 788. Il y a également 5 288 750 options sur actions, 5 364 850 bons de souscription de série 4 et 750 000 bons de souscription des séries 6 et 7 en circulation.

/s/ Henri Harland

Henri Harland
Président et chef de la direction

/s/ Xavier Harland

Xavier Harland
Chef de la direction financière